

Maître d'Ouvrage  
**COMMUNE DE BON-REPOS-SUR-BLAVET**  
Département des Côtes d'Armor



Objet du marché  
**Programme de voirie 2026**

**Marché public de travaux passé  
suivant la procédure adaptée**  
en application des articles R2123-1 et R2113-4  
du Code de la Commande Publique

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**

Date limite de remise des offres :

le Vendredi 11 septembre 2026 à 12H00  
sur le profil acheteur de la commune de BON-REPOS-SUR-BLAVET :  
<https://marches.megalys.bretagne.bzh>

## **Article 1 - Objet de la consultation**

La présente consultation, concerne la passation d'un marché public sur procédure adaptée pour des prestations du Programme de voirie 2026 de la commune de BON-REPOS-SUR-BLAVET, conformément aux dispositions de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

## **Article 2 - Conditions de la consultation**

### **2-1-Nature de la procédure**

Marché passé selon une Procédure Adaptée (MAPA), en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

### **2-2-Décomposition du marché - Forme juridique de l'attributaire**

#### **2-2-1-Tranches**

**Une** (1) Tranche Ferme comprenant quatre (4) chantiers et **une** (1) Tranche Optionnelle.

**Tranche Ferme : Chantier n°1** : Voie Communale de "Gourouzic" (765 m).

**Tranche Ferme : Chantier n°2** : Voie Communale de "Couplandour" (281 m).

**Tranche Ferme : Chantier n°3** : Voie Communale de "Canac'h Léron" (160 m).

**Tranche Ferme : Chantier n°4** : Voie Communale de "Kerléo" (425 m).

**Tranche Optionnelle n°1 : Chantier n°5** : Voie Communale de "Saint-Maudez" (165 m).

#### **2-2-2-Lots**

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

#### **2-2-3-Phases**

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

#### **2-2-4-Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par la personne publique.

### **2-3-Mode de règlement**

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

### **2-4-Compléments à apporter au cahier des charges**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses particulières (C.C.P.).

### **2-5-Variantes-Options**

#### **2-5-1-Variantes**

**Les variantes ne sont pas autorisées.**

#### **2-5-2-Options**

Sans objet.

### **2-6-Délai(s) d'exécution**

Le délai maximum d'exécution est fixé à l'article 4 de l'AE et à l'article 5 du CCP.

### **2-7-Modification de détail au dossier de consultation**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **2-8-Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **2-9-Propriété intellectuelle des projets**

Sans objet.

## **2-10-Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense**

Sans objet.

## **2-11-Garanties particulières pour matériaux de type nouveau**

Sans objet.

## **2-12-Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

Application des dispositions de la loi N° 93-1418 du 31 Décembre 1993 et des textes pris pour son application.

## **2-13-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- l'Acte d'Engagement (AE)
- le présent Règlement de la Consultation (RC)
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- le Détail Estimatif (DE)
- les plans de situation des chantiers

## **2-14-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Conformément aux dispositions des articles R2132-2 à R2132-14 du Code de la Commande Publique, la personne publique met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, **uniquement**, à l'adresse suivante :

**<https://marches.megalis.bretagne.bzh>**

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

## **2-15-Réalisation de prestations similaires**

Sans objet.

## **2-16-Visite des lieux / Consultation de document sur site**

Sans objet.

|                                            |
|--------------------------------------------|
| <b>Article 3 - Présentation des offres</b> |
|--------------------------------------------|

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

### **Documents justificatifs :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Autres documents à fournir prévus à l'article R2143-11 du Code de la Commande Publique :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur prévue à l'article R 2143-3 du Code de la Commande Publique et les autres pièces pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles R2143-7 et R2143-9 du Code de la Commande Publique ;
  
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que :

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux.

Les candidats ne sont pas tenus, conformément aux articles R2143-14 et R2143-13 du Code de la Commande Publique, de fournir :

- les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation (à rappeler) et qui demeurent valables.

- les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

#### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- l'**Acte d'Engagement** (AE) et ses annexes à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- le **Cahier des Clauses Particulières** (CCP)
- le **Bordereau des Prix unitaires** (BPU)
- le **Détail Estimatif** (DE)
- le **mémoire technique** précisant
  - ◆ le phasage des travaux et le calendrier prévisionnel d'intervention sur la commune par postes de travaux.
  - ◆ la signalisation et les moyens mis en place pour le public et le personnel employé sur le chantier.
  - ◆ les éléments permettant une prise en considération du développement durable : gestion des déchets de chantier, utilisation de produits recyclés, SOSED...
  - ◆ les moyens et matériels qui seront mis en œuvre pour l'exécution des travaux (qualification du conducteur de travaux, composition de l'équipe affectée aux chantiers, organigramme de l'encadrement du chantier,...)
  - ◆ la nature, provenance des matériaux et fournitures qui seront employés.
  - ◆ **Joindre impérativement les fiches techniques des matériaux proposés :**
    - **Béton Bitumineux à chaud BBSG 0/10,**
    - **GNT B 0/20,**
    - **Matériaux 0/20 de mise à niveau des accotements,**
    - **Gravillons 10/14, 6/10, 4/6 et 2/4,**
    - **Bitume, émulsion de bitume et couche d'accrochage,**
    - ...

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- une déclaration du sous-traitant indiquant, conformément à l'article R2193-1 du Code de la Commande Publique, qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Conformément aux articles R2144-2 et R2144-3 du Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations à l'article 3.

#### **Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

##### **Remise des plis par voie électronique :**

Conformément aux dispositions des articles R2132-2 à R2132-14 du Code de la Commande Publique, la personne publique accepte, uniquement, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique à l'adresse suivante :

**<https://marches.megalis.bretagne.bzh>**

et dans les conditions techniques et procédurales figurant ci-dessous :

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique, tout pli transmis au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délais.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique conformément à l'article R2132-11 du Code de la Commande Publique concernant la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les plis contenant les offres sont transmis par voie électronique sur le profil acheteur de la commune de BON-REPOS-SUR-BLAVET **avant le Vendredi 11 septembre 2026 à 12H00.**

#### **Article 5 - Jugement des offres**

Les offres devront être conformes aux prescriptions du Cahier des Clauses Particulières.

La commission d'ouverture des plis choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution relatifs à la valeur technique et à la valeur financière, respectivement pondérés comme suit :

| Critères                                                                                 | Pondérations |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Prix ( <b><i>Tranche Ferme + Tranche Optionnelle</i></b> )                               | <b>70 %</b>  |
| Valeur technique de l'offre (notamment appréciée au vu du mémoire technique et du SOSED) | <b>30 %</b>  |
|                                                                                          | <b>100 %</b> |

L'analyse des offres donne lieu à une note qui est calculée en fonction du barème exposé ci-après :

$$N = 0,70 \times Nf + 0,30 \times Nt$$

avec **Nf** note 'financière' et **Nt** note 'technique'.

Le candidat dont l'offre a obtenu la note N la plus élevée est classé premier.

Il est déclaré attributaire à condition qu'il fournisse les certificats, attestations ou déclarations mentionnés aux articles R 2143-3 à R2143-11 du Code de la Commande Publique, sous peine d'être éliminé.

#### **Note financière Nf**

**Prix des prestations (*Tranche Ferme + Tranche Optionnelle*)** (sur 20 points) :

Offre moins-disante : 20 points

Pour les autres offres :

Note de l'offre Nf =  $\frac{\text{valeur de l'offre moins-disante (TF+TO)}}{\text{valeur de l'offre (TF+TO)}} \times 20$

#### **Note technique Nt**

L'appréciation de la valeur technique sera jugée sur la base d'une note obtenue par attribution de points, tel que mentionné dans le tableau ci-après :

| Critère d'évaluation de la note technique Nt                                                                                                                     | Note maximum     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Mémoire technique (organisation, délais, moyens matériels affectés à la prestation, références de missions accomplies sur des opérations équivalentes, SOSED...) | <b>20 points</b> |

#### **Article 6 - Concordance des prix**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.

#### **Article 7 - Négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Le pouvoir adjudicateur peut néanmoins attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

**S'il devait constater des incohérences, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidats la répartition entre les prix unitaires sans toutefois modifier le montant des offres.**

## **Article 8 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, d'ordres technique et administratif qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande via le profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante :

**<https://marches.megalis.bretagne.bzh>**

Pour informations :

Monsieur le Maire – 2 Place de l'Église - Laniscat – 22570 BON-REPOS-SUR-BLAVET

Téléphone : 02 96 36 96 00

Courriel : **[stephanie.gerardot@bonrepossurblavet.bzh](mailto:stephanie.gerardot@bonrepossurblavet.bzh)**

Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) – 7 rue Saint-Benoît – 22000 SAINT-BRIEUC

Affaire suivie par : Dominique BERNARD - Téléphone : 02 96 62 81 27

## **Article 9 - Informations sur les recours**

En cas de litige de la présente consultation, seul le tribunal administratif de RENNES siégeant à l'adresse ci-dessous, sera compétent pour connaître d'un éventuel recours contentieux.

Tribunal Administratif de RENNES

Hôtel Bizien – 3 contour de la Motte – CS 44416 - 35044 RENNES

Téléphone : 02 23 21 28 28 – Fax : 02 99 63 56 84 - Courriel : **[greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)**

Toute demande d'informations sur les voies et droits de recours doit être formulée auprès de la présente juridiction.